

Réorganisation Exceptionnelle...

Au moment où je fais le choix de devenir une professionnelle en soins; toute ma vie est chamboulée. Je sais que mon horaire ne sera pas systématiquement de 8h00 à 16h00, mais bien une cible à atteindre avec le temps. Je sais que toute ma vie de professionnelle, je serai auprès de gens qui auront besoin de moi. Des gens que je soignerai, informerai, à qui j'enseignerai et que je défendrai avec conviction. Une carrière, où je déploierai mes ailes et deviendrai fière d'être une bonne infirmière aux yeux de tous et surtout de moi-même. Une carrière en pleine évolution, où l'apprentissage et le développement professionnel sont continus. Exceptionnellement, je devrai réorganiser mon travail à cause de situations toutes aussi exceptionnelles, d'ailleurs c'est une caractéristique propre aux professionnelles en soins, la capacité d'adaptation. Jamais au grand jamais, je n'aurais cru qu'un jour les situations exceptionnelles deviendraient mon quotidien et la norme. Cette norme, où le service à la clientèle est à la limite du maintien de la qualité et de la sécurité des soins. Plus de place pour les vrais soins; une main sur l'épaule, un moment d'écoute ou de « caring »; ce pourquoi, on m'a formée. Mon milieu de soins est devenu un milieu où l'on traite, on répare et où l'on passe au suivant. Tout est devenu rationnel ; les chiffres dictent notre vie professionnelle et tout est calculé en heures, en minutes. Des plans de contingence appliqués en continu, qui sont basés sur le nombre de cas présent versus le nombre minimum de professionnelles nécessaire pour être sécuritaire. La qualité est laissée pour compte, tant qu'on reste dans la moyenne. De soins 5 étoiles, nous voilà rendus aux soins 3 étoiles. La pandémie n'a fait qu'exacerber la détérioration du VRAI SOIN.

Marie-Claude Cyr, inf. Clinicienne
VP-Site CHUL

INÉGALES DANS LA TOURMENTE

Le virus SRAS-CoV-2 qui a pris d'assaut la planète entière en 2020, a entraîné des décisions rapides afin de protéger la population. Celles-ci n'ont pas été sans conséquence. Des études ont démontré qu'avec cette crise sanitaire sans précédent tous et toutes n'étaient pas affectés de la même manière. Clairement, l'impact a été plus grand pour les groupes déjà en situation de vulnérabilité sociale et économique, les immigrantes et les femmes. Que ce soit en termes de perte d'emplois, d'exposition au risque, d'augmentation de la charge familiale ou de la recrudescence des violences conjugales et sexuelles, la crise a fait plus de ravage que l'on pense. L'IRIS a fait paraître en mars 2021, en pleine deuxième vague, une étude qui s'intéresse à l'impact genré des différentes crises. L'étude démontre que les politiques adoptées afin de résorber ces crises ont eu pour effet de renforcer certaines inégalités entre hommes et femmes sans que celles-ci ne soient expressément visées, ou sans que leurs besoins particuliers ne soient pris en compte.

Le comité condition féminine vous invite à lire cette étude qui est une source intarissable d'informations. Nous vous invitons à partager ces informations afin que nos décideurs soient éclairés et que cela les dissuade de reproduire le même genre de décisions dans l'avenir. Les résultats le démontrent, il faut que la société capitaliste donne une plus grande place aux femmes afin que leurs intérêts soient pris en compte dans les décisions sociétales.

Voici le lien pour l'étude d'IRIS : crises.iris-recherche.qc.ca

Votre comité condition féminine



Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Juin 2021

2 Éditorial de la présidente

3 SST

4 Réorganisation du travail /Condition Féminine

Assemblée générale d'information sur l'entente de principe à venir le 12 juillet. Restez à L'affût!

**Une longue bataille, une décision attendue...
Une victoire obtenue!**

Vous souvenez-vous de cet article? À la fin de celui-ci, je vous disais :

« Reste maintenant à évaluer la suite à donner à près de 180 griefs similaires. Si vous faites parties de celles qui avez déposé un grief, restez attentives et surveillez le SICHU en Bref. »

Et bien, c'est le temps! Celles d'entre vous qui avez déposé des griefs de retard de transfert de poste recevront une lettre dans les prochains jours. Vous aurez à répondre à certaines questions et nous fournir des documents.

Le but de cette démarche est d'avoir ce qu'il faut pour établir vos dommages et les réclamer à l'employeur afin de régler votre grief.

Comme on dit en RLT : « Pas de preuve. Pas de droit. ». Vous aurez 30 jours pour nous répondre. Il est primordial de le faire sinon les représentations dans votre dossier seront limitées.

Pascal Beaulieu
Responsable des RLT



Éditorial de la Présidente

Entente de principe et Référendum

Chères membres,

Mardi le 15 juin 2021, en Conseil National, nous avons entériné une entente de principe globale sur les matières sectorielles et intersectorielles des professionnelles en soins de la catégorie 1, que nous représentons. Une entente que le comité de négociation FIQ a négociée avec le Conseil du Trésor. Nous croyons que c'est une bonne entente pour l'ensemble des membres et nous vous la recommandons. Aux fins d'adoption ou de rejet, nous aurons donc une assemblée d'information en présentiel le 12 juillet sur les 3 quarts de travail soit 8:30, 13:45 et 16:15. Nous répondrons à vos questions suite à la présentation. Il n'y aura pas de vote à ce moment. La présentation sera filmée et par la suite, la vidéo sera disponible sur le site internet du SICHU. Pour celles qui ne pourront être présentes, nous aurons 3 rencontres en Zoom les 19, 21 et 28 juillet, à laquelle vous pourrez assister de chez vous ou autre, afin de répondre à vos questions sur une période de 2 heures. Il n'y aura pas de présentation de l'entente à ce moment, vous pourrez visionner la vidéo de présentation disponible sur le site internet avant la rencontre Zoom. Pour participer à l'une ou l'autre des rencontres en Zoom, vous devez vous inscrire avant le 15 juillet 16h00.

Après avoir reçu votre cahier de la participante, contenant l'entente de principe, vous pourrez l'imprimer et y inscrire vos questions. Nous serons disponibles également pour répondre lors des zooms et parla suite dans les bureaux syndicaux

Vers le 21 juillet, vous recevrez par la poste votre code et votre mot de passe afin de vous connecter et voter, par référendum sur l'entente de principe, entre 8h00 le 4 août 2021 et 23h59 le 5 août 2021. Vous pourrez voter de votre téléphone, de votre tablette ou encore, au bureau syndical de votre site. Vous devez être une membre en règle pour voter. Si vous ne recevez pas votre code par la poste, communiquez avec nous pour régulariser la situation.




Nancy Hogan

Déclaration du travailleur

Depuis le début de la pandémie, la santé publique vous recommande, que lorsque vous présentez des symptômes de la COVID-19, de rester à la maison. Vous devez aviser immédiatement votre supérieur immédiat et appeler le 55525 pour savoir si vous devez passer un test de dépistage. De plus, si vous êtes au travail lors de l'apparition des symptômes, vous devez remplir le formulaire incident/accident de l'employeur. Après avoir reçu un ordre d'isolement de la santé publique ou après avoir reçu un résultat positif et que vous avez contracté la COVID-19 au travail, vous devez remplir le formulaire #1939 « Réclamation du travailleur ». Si l'employeur ne vous en avise pas, il est de votre responsabilité de vous rendre sur le site de la CNESST, afin de remplir ce formulaire. La reconnaissance de votre lésion professionnelle par la CNESST est nécessaire afin de vous donner droit au support et à toutes les indemnités prévues par la LATMP. Il est tout aussi important que vous vous assuriez que l'employeur a bel et bien déclaré votre lésion à la CNESST. Ainsi, si votre état de santé se détériore, que vous souffrez d'un syndrome post-covid ou encore due la covid longue, ces déclarations vous rendront admissible à toutes les indemnités. En cas de rechute, de récurrence ou d'aggravation physique vous aurez droit à tous les avantages prévus par la loi. Pour connaître les symptômes de la COVID longue, la FIQ a fait paraître un dépliant qui décrit bien le tout. Vous pouvez le consulter sur notre site internet au www.sichudequebec.ca, dans le menu principal sous l'onglet Santé Sécurité au Travail sous la rubrique « Écllosion sur votre département ».

Véronique Auclair
Comité SST et VP-site HDQ

2 IÈME DOSE ET SYMPTÔMES

Vous avez reçu votre deuxième dose de vaccin et celui-ci vous occasionne des symptômes importants et invalidants? Contactez le 55525 afin que le personnel évalue votre condition ainsi que la conduite à tenir par la suite. S'il vous est demandé de demeurer à la maison en raison de votre inaptitude au travail dû aux symptômes s'apparentant à ceux de la maladie, veuillez aviser votre gestionnaire dans les plus brefs délais. Vous serez donc placé sous le code de paie Isolement par le service de la ligne Covid. Si toutefois votre banque de maladie se voyait débitée en raison de cette absence directement liée au vaccin, contactez-nous afin que nous puissions y faire apporter les corrections nécessaires.

Marie-Eve Drolet
Comité SST et agente syndicale HSFA